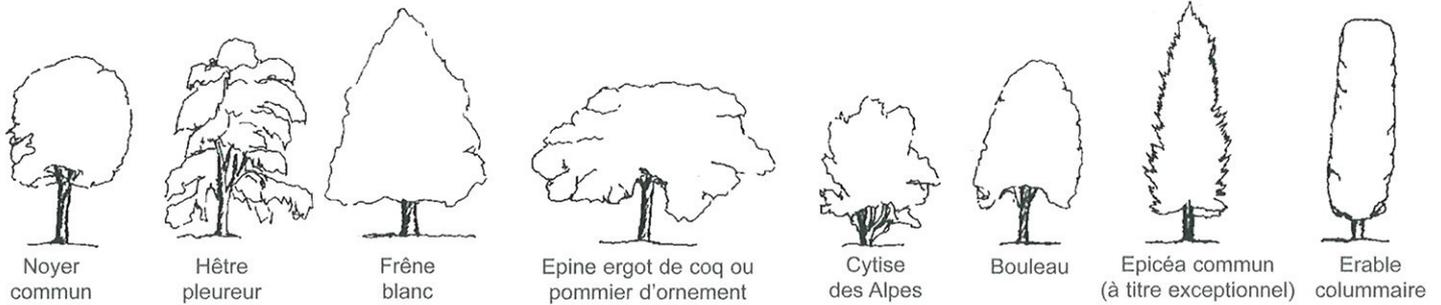


Les plantations constituent un élément structurant du paysage et assurent la bonne intégration des constructions dans leur environnement. Arbres, arbustes et plantes à fleurs sont par tradition plantés à proximité des bâtiments.

L'arbre est planté sous deux formes à proximité des bâtiments :

- sujet isolé, souvent à grand développement, il apporte de l'ombre,
- en verger, à l'arrière, il assure la production de fruits et la transition entre l'espace agricole des pâtures et prairies et le jardin cultivé.



Les formes variées des arbres permettent de planter selon le contexte et d'éviter la banalisation de l'espace.

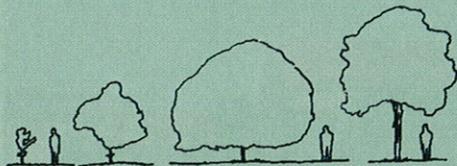
PAYS DES LACS

LES ESSENCES

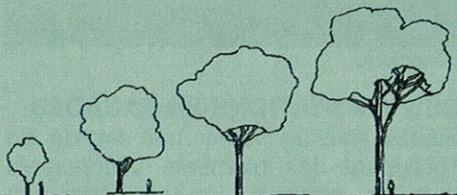
LES ARBRES

La plantation d'arbres répond à un programme dans un site particulier, c'est pourquoi, doivent être prévus :

- le projet particulier (ombre, récolte de fruits, marquage de l'espace...)
- le développement à taille adulte et la proximité de bâtiments (chute de branches, de feuilles, insectes...)
- le site particulier, la nature du sol, le climat, l'ensoleillement et la pente...
- l'entretien à prévoir.



Prunier décoratif à 5, 11, 18 et 25 ans



Erable à 10, 20, 30 et 40 ans

Il est recommandé de :

- planter des arbres à feuilles caduques (elles permettent de profiter du soleil hivernal).
- éviter les résineux qui poussent trop vite, ombragent, et dont les épines stérilisent le sol sur lequel elles tombent.
- choisir des essences locales pour une bonne intégration, notamment :
grands arbres : érable champêtre ou plane, frêne, hêtre pourpre, marronnier, tilleul,
fruitiers : cerisier (en Combe d'Ain), noyer, poirier, pommier, prunier...



Songeson

LES HAIES

Les haies plantées assurent les clôtures entre les propriétés et le long des voies, elles sont de hauteur limitée (un mètre env.) et discontinues ; quelques arbres donnent un élan vertical à la haie.



Denezières - en hiver et en été



Elles peuvent être plantées dans un projet de clôture, pour préserver localement l'intimité d'un espace.

Il est recommandé de planter les haies en port libre, (la taille d'entretien permet de contrôler son volume à partir de deux ans) et en mélange :

- couleurs, formes, volumes et densités sont équilibrés,
- l'aspect varie au cours de l'année et rythme les saisons,
- la plantation est plus résistante aux maladies.



Les essences conseillées sont le buis (pousse lente), la charmille (feuille marcescente*), le cornouiller mâle ou sanguin (branchage coloré).

Il est agréable de compléter avec des essences :

- à fleurs parfumées (troène, lilas...)
- ou simples (cytise, rosier, violette...),
- à fruits (framboisier, groseillier, noisetier, prunellier, sureau...),
- à graines colorées (aubépine, fusain d'Europe, sorbier des oiseleurs...).

LES FLEURS

Elles agrémentent les bâtiments et marquent la saison estivale, en plates-bandes ou en couvre-murs. Il est important de les limiter à une ponctuation (fenêtres, entrées) et d'éviter les fleurs "horticoles" (prévoir l'hivernage) et les plantes exogènes*, qui envahissent souvent le milieu naturel au détriment de la flore locale.

- Les essences ligneuses offrent une floraison abondante (clématite, glycine, rosier...).

- Les fleurs "de près" sont peu exigeantes (anémone, campanule, centaurée, iris, mauve, œillet, renoncule...).



Vertamboz

GLOSSAIRE

Exogène : Qui provient de l'extérieur.

Marcescent : Dont les feuilles se dessèchent à l'automne, mais subsistent sur l'arbre la plus grande partie de l'hiver.

Plessis : Clôture en clayonnage faite de branches entrelacées.



Tout projet de clôture est soumis à autorisation et déclaration de travaux

Il est permis de planter des végétaux à la distance prescrite par les règlements particuliers existants et, à défaut de ces règlements, à une distance de :

- 2 mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres.
- 0.50 mètre pour les autres plantations. (art. 671 du code civil).

LES CLOTURES ET PLANTATIONS PAYS DES LACS

LES CLOTURES



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
de l'Environnement



LIMITES AVEC L'ESPACE PUBLIC

Dans les villages du Pays des Lacs, les clôtures sont exceptionnelles à l'avant des constructions. Espaces privé et public sont visuellement continus. Celles qui existent sont minérales, basses et marquent les propriétés, sans cloisonner l'espace. Elles se caractérisent par une économie de moyens et l'unicité de matériaux.

SAFFLOZ - Route de Chevrolaine



Saffloz

LES FONDS DE PARCELLE

Les clôtures arrières et latérales limitent les espaces végétalisés des jardins et vergers et les protègent de la divagation des animaux. Leur composition végétale assure la transition entre bâti et prairie. Elles se composent de murets de pierres empilées (souvent issu de l'épierrage des champs) doublés de haies vives, variées et discontinues. Les plus simples sont une haie doublant une clôture de pâture.



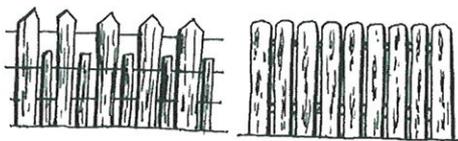
Songeson

LES MURS

Les clôtures minérales anciennes sont très variées et construites en pierres, elles doivent être entretenues avec soin. Les clôtures neuves sont à enduire d'une couleur identique à celles de la maison, la hauteur sera limitée (environ 1 mètre) pour ne pas cloisonner l'espace.



LES PLESSIS* sont des dispositifs traditionnels qui peuvent être recommandés encore aujourd'hui. Construits en bois d'essence locale, ils se composent de pieux reliés par un clayonnage horizontal ou vertical (aubépine, comouiller, frêne, noisetier), qui ont une bonne durabilité. De hauteur limitée à un mètre environ, et laissés naturellement griser, ils assurent une bonne insertion dans le paysage "naturel" sans



le cloisonner, et peuvent être complétés par une haie vive et discontinue à port libre.

LES HAIES

Planter une haie de clôture permet de :

- abriter le jardin ou la maison du vent,
- isoler l'espace tout en laissant des ouvertures vers le paysage,
- offrir un arrière-plan agréable au jardin depuis l'espace intérieur,
- offrir des aspects variables en fonction des saisons,
- récolter des fruits selon les essences plantées...



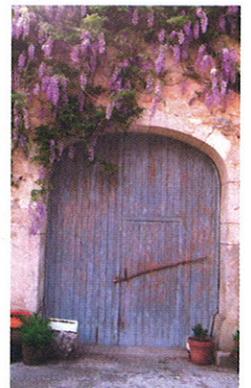
Denezières

DES PLANTATIONS EN FAÇADES

Planter met en valeur une façade en soulignant des éléments intéressants tout en effaçant d'autres éléments (reprise d'enduit, coffret technique...). Les treilles permettent d'ombrager un espace et une façade pendant l'été, tout en rectifiant les proportions des façades. Elles supportent des essences ligneuses à fleurs (glycine, clématites, rosiers...) ou fruits (vigne).



Bonlieu



Charézier